

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018 A 20 H 00

Convocation du 18 septembre 2018

PRESENTS : Mr le Maire, Mrs Cloche, Reynaud, Escoffier, Roig, Mmes Boureghda, Ranc, Gordillo, Mr Martinat, Mmes Gambetti, Paillard, Mrs Guénard, Gachon.

ABSENT : Excusé Mr Rouby.

Secrétaire de séance : Mr Gachon Wilfried.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ -SMBVL- :

Monsieur le Maire rappelle la proposition du SMBVL, de constituer un groupement de commande entre le SMBVL, les EPCI, membres du SMBVL et les communes du bassin versant, pour continuer de mettre à disposition des communes les mêmes outils que par le passé (prédicit / C2i : prévision et assistance en période de crise et mise en œuvre d'un système d'appel en masse pour alerter la population) avec les mêmes fonctionnalités et les mêmes services indirects assurés par le SMBVL, et en bénéficiant d'un tarif groupe plus avantageux que si chaque commune ou EPCI contractualisait seul de son côté.

Une note d'information complémentaire à ce dossier précise les aspects financiers. Le SMBVL n'appellera aucune participation des communes, le montant de ces prestations a déjà été intégré dans le montant annuel de contribution pressentie pour chaque EPCI qui ne fera pas l'objet de participation supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes, approuve la désignation du SMBVL en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, désigne le maire en qualité de membre titulaire au sein du comité de pilotage et autorise le maire à signer la convention telles qu'elle est proposée et à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

BALCON MAIRIE :

L'entreprise JACQUET qui est intervenue dans les travaux de maçonnerie de l'Eglise, a été contactée pour établir un devis des travaux nécessaires à la sécurisation et à la consolidation du balcon ;

Ces travaux portent sur la dépose du carrelage, la taille d'un corbeau, le carottage de corbeaux pour renforcement et pose de platine intérieur, réparation au mortier de ragréage....le montant estimé HT est de 19 207.80 €.

Il est débattu de l'intérêt de faire appel à un bureau d'études préalablement à des travaux afin de déterminer la solidité de l'ouvrage et connaître les préconisations de restauration.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces travaux et demander une subvention auprès du Département dans le cadre de la dotation cantonale 2019.

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES – RGPD :

Le centre de gestion de la Drôme (CDG) a proposé d'accompagner les communes pour leur mise en conformité avec le RGPD.

Il appartient à la commune de déclarer dans les meilleurs délais sur le site de la CNIL, le délégué à la protection des données (DPD) de son choix ; Le DPD est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement sur la protection des données de l'ensemble des traitements mis en œuvre par la commune.

Le D.P.D doit avoir un niveau d'expertise suffisant lui permettant d'exercer les missions qui lui sont confiées. Il doit disposer de suffisamment de temps et de moyens pour exercer ses missions.

Le CDG propose deux solutions d'accompagnement :

- Désigner un DPD en interne avec une formation et un accompagnement par ses services
- Désigner le CDG 26 comme DPD en externe

Le coût (identique pour l'une ou l'autre prestation) est de 294 € /Journée ; Le nombre de journées estimées est de 4 pour l'année 2019 (1 176 €) ; 3 journées pour 2020 (882 €) et 2 journées pour 2021 (588 €).

Le personnel administratif, compte-tenu des caractéristiques du poste, n'est pas volontaire à la nomination de DPD en interne.

Mr le Maire soumet au vote du conseil municipal, la convention entre le CDG et la commune pour désigner le CDG 26 comme Délégué en externe.

CONTRE : 5 (*Guénard-Gachon-Reynaud-Roig-Bouregghda*)

POUR : 8 (*Maire-Cloche-Escoffier-Ranc-Gordillo-Martinat-Gambetti-Paillard*)

Une délibération est prise à la majorité.

PRELEVEMENT A LA SOURCE – PAIE EXTERNALISEE :

Dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source, le Centre de Gestion propose la prestation de service « paie externalisée » qui offre la possibilité aux collectivités de lui en déléguer la compétence.

Le coût de la mission est de 10 € / bulletin de salaire, soit un coût de 150 € / Mois pour la commune.

La paie communale est assurée par un seul agent, pour un temps de travail évalué de 1.5 J/mois. Evolution du dossier à suivre.

BATIMENT POSTE :

La commission des bâtiments élargie aux membres du conseil municipal s'est réunie jeudi 13 septembre.

L'estimation immobilière de ce bien est située entre 100 000 / 120 000 €.

Réflexion sur la destination de ce bâtiment, intérêt communal : Bibliothèque, usage pour les associations, location.....

Nécessité de travaux de remise en état (électricité, peinture, plomberie, accessibilité.....)

Evolution du dossier à suivre.

EGLISE : Réunion mardi 25 septembre à 15 h 30 avec les élus et la paroisse pour définir les modalités de gestion de l'église restaurée (ouverture/fermeture, entretien, évènements hors culte...).

Réception de fin des travaux : Une visite commentée par l'architecte est fixée le vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30, suivi d'un apéritif à la salle des fêtes.

Mr le Maire remercie l'association Les amis du vieux Baume qui s'est investie à l'occasion des journées du patrimoine. De nombreux visiteurs sont venus.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Fête du livre de Jeunesse** : Cette association qui organise des actions à destination des enfants du canton et de Baume lors des éditions annuelles de la fête du livre à St Paul, sollicite une subvention de 400 €.
- **NOM DE L'ECOLE** : Les enseignantes ont sollicité la mairie pour que l'école porte un nom. Mme Paillard propose qu'une consultation soit faite sur la commune. Avis favorable.
- **EXERCICE DE SECURITE CIVILE SUR LA THEMATIQUE DU RISQUE INONDATION** : il aura lieu JEUDI 27 septembre à Baume en présence des membres de la cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde.
- Un tilleul endommagé situé devant la mairie a été tronçonné par mesure de sécurité.
- Il est signalé la coupe de 4 arbres aux abords du stade (côté parking).
- Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 05 novembre à 20 h 00.

FIN DE SEANCE A 22 H 30